

BARILLEAU, Nathalie (ARS-CVL)

De: ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT
Envoyé: jeudi 17 mars 2022 16:42
À: Christophe.DECARREAUX@developpement-durable.gouv.fr
Cc: ARS-CVL-DD41-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT; ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT
Objet: RE: AENV - MINIER SAS lieu-dit Bondrée - Demande de contribution (carrière/41)

Bonjour,

Vous m'avez transmis pour avis le 03/03/2022, le dossier concernant la demande de renouvellement d'autorisation environnementale unique pour l'exploitation d'une carrière située au lieu-dit « Bondrée » sur la commune de Naveil (41).

L'étude du dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- Le projet concerne l'exploitation d'une carrière de gisement d'alluvion de terrasse, sur 4 ha 43, pour une durée totale de 18 ans dont 4 ans de remise en état ;
- Le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de captages d'eau destiné à la consommation humaine ;
- L'environnement du projet est bien décrit. Le projet se situe en milieu rural et agricole, à 1500 m environ au sud-ouest du bourg de Naveil, en bordure de la RD 957. Aucun établissement sensible n'est recensé à proximité. Les habitations les plus proches se situent au sud du site à environ 300 - 400 m ;
- Le porteur de projet retient les nuisances sonores et atmosphériques (poussières, gaz,...) liées à la création de cette carrière comme susceptibles d'avoir un impact sur la santé humaine ;
- Concernant les nuisances sonores, une étude acoustique a été réalisée en novembre 2020 pendant l'activité de la carrière, aux abords des deux habitations les plus proches des limites du projet (aux lieux-dits "Mondétour" et "La Jenetière"), afin de caractériser l'ambiance sonore initiale du site. Ces mesures montrent que le bruit dominant provient essentiellement de la circulation sur la départementale. Les niveaux de bruit réglementaires sont respectés. Toutefois, le porteur de projet propose, pour limiter les nuisances, l'installation de merlon végétalisé de 2 m faisant office d'écran acoustique et visuel. Néanmoins, les niveaux de bruit résiduel et ambiant seront vérifiées au minimum tous les 5 ans conformément à la réglementation en vigueur.

L'analyse des impacts sur la santé est cohérente avec les aménagements prévus et l'état initial de l'environnement est bien pris en compte.

En conclusion, le projet semble présenter un risque acceptable et maîtrisé pour la santé de la population et l'étude d'impact sanitaire est satisfaisante et proportionnée aux enjeux présents sur le secteur.

J'émet un avis favorable au projet présenté.

Ce courriel sera enregistré sous GUN.



Judicaël LAPORTE

Responsable du département Veille et sécurité sanitaires
Direction de la Santé Publique et Environnementale

Courriel : ars-cvl-sante-environnement@ars.sante.fr



ARS Centre-Val de Loire

Cité Coligny - 131 rue du faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 Orléans Cedex 1

De : robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr [mailto:robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr]

Envoyé : jeudi 3 mars 2022 15:55

À : ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT

Objet : AENV - MINIER SAS lieu-dit Bondrée - Demande de contribution



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes invités, conformément à l'article D.181-17-1 du code de l'environnement, à déposer une contribution.

Vous devez transmettre la réponse au plus tard à la date d'échéance indiquée en partie 3. Les modalités de dépôt de la réponse y sont également précisées.

Vous serez informés des suspensions et réactivation des délais de la phase d'examen, ainsi que de l'actualisation de l'échéance de réponse.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du dossier : DREAL CVL - UID 37-41 - PME

Agent : DECARREAUX Christophe

Courriel de contact : Christophe.DECARREAUX@developpement-durable.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT et du dossier concerné

MINIER SAS

Bondrée

41100 NAVEIL

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 25/02/2022

Le numéro d'AIOT est : 0010005360

Partie 3 : pour le bon déroulement de la procédure, vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Cette correspondance appelle une réponse.

Cette réponse doit impérativement être déposée en cliquant sur ce [lien](#)

(Le document téléversé ne doit pas dépasser 1020 Mo et doit être au format PDF ou ZIP)

Une échéance de réponse est fixée au : 27/03/2022

Partie 4 : documents téléchargeables

Veillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : Christophe.DECARREAUX@developpement-durable.gouv.fr

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !